DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009

<u>Délibération</u> n° 2009.10.111.B

Nautilis - marché de maintenance : appel d'offres ouvert

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2009

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON

Ont donné pouvoir:

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

DELIBERATION N° 2009.10.111.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur: Monsieur BRONCY

NAUTILIS - MARCHE DE MAINTENANCE : APPEL D'OFFRES OUVERT

Afin de contribuer au bon fonctionnement du centre nautique patinoire Nautilis, il est nécessaire d'assurer la conduite et la maintenance des installations de production thermique, de traitement d'air et de traitement de l'eau.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Un contrat d'exploitation des installations thermiques se décompose en trois postes principaux :

- P1 (fourniture d'énergie) ;
- P2 (conduite et petit entretien);
- P3 (gros entretien et renouvellement du matériel).

Le poste P3 correspond à une provision pour les éventuels dommages sur les gros équipements du centre Nautique/patinoire. Il permet de lisser les dépenses sur la durée du contrat et ainsi d'avoir une meilleure vision budgétaire sur les dépenses liées aux équipements thermiques de Nautilis. Si le montant provisionné n'est pas entièrement dépensé à l'issue du marché, le prestataire le restitue à 100 % .

Le marché sera découpé en options et variante:

- Base : P2 (conduite et maintenance de NAUTILIS)
- Option n°1 : entretien des extracteurs
- Option n°2 : analyse d'eau des bassins
- Option n°3 : relevés compteurs eau et électricité
- Option n°4 : gros entretien et renouvellement du matériel (P3)
- Variante : fourniture d'énergie (P1) avec éventuellement des modifications financières sur la prestation de base (P2).

Dans le cas où aucune variante proposée par les candidats ne conviendrait, la ComAGA passerait directement un contrat de fourniture d'énergie avec un opérateur.

Le montant du marché de base avec les options est estimé à 177 000 € HT par an ; dans le cas où la variante serait retenue, le montant estimatif total du marché serait de 353 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une éventuelle résiliation.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée à trois ans et sept mois à compter du 1^{er} décembre 2009 assortie d'une période d'essai de sept mois,
- le marché pourra être renouvelé deux fois par reconduction expresse de douze mois sans que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans et sept mois.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 6156 – rubrique 414.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
14 octobre 2009	14 octobre 2009